

> Médecins omnipraticiens

## Obtenir les rapports de l'orchestrateur nécessaires pour la facturation liée à la Lettre d'entente n° 368

Si vous êtes visés par la [Lettre d'entente n° 368](#), vous devez vérifier si vous avez respecté l'offre médicale déterminée dans l'orchestrateur pour que vous puissiez facturer vos services liés à :

- la [mesure pour l'inscription de groupe](#);
- la [mesure d'accès en temps opportun](#).

Pour cela, vous devez consulter les rapports fournissant les données de l'orchestrateur. Selon la mesure pour laquelle vous avez besoin d'un rapport, vous devez remplir le formulaire de demande en ligne à cet effet.

Lorsque vous faites une demande, le délai de traitement est de 7 jours ouvrables. Toutefois, les rapports commenceront à être expédiés à compter du 15 décembre 2022.

Notez que le formulaire de demande de rapport ainsi que les rapports ne sont pas produits par nous et que nous ne sommes pas responsables des informations qu'ils contiennent. Par conséquent, le Centre de relations avec les professionnels n'est pas en mesure de répondre à vos questions. Ainsi, pour toute question relative aux rapports de l'orchestrateur, vous devez la transmettre à [hub@petalmd.com](mailto:hub@petalmd.com).

### 1 Adresse de courriel officielle

Pour faire une demande de rapport pour l'orchestrateur, vous devez utiliser votre adresse de courriel officielle de type [prenom.nom.med@ssss.gouv.qc.ca]. Si vous ne l'avez pas, vous devez [activer votre abonnement Microsoft 365](#) fourni par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

### 2 Rapport lié à la mesure pour l'inscription de groupe

Pour que vous puissiez facturer vos services relatifs à la mesure pour l'inscription de groupe, le **médecin responsable** doit consulter le *Rapport de disponibilité GAP pour inscrits de groupe* et s'assurer que vous respectez les cibles.


Pour ce faire, le médecin responsable doit :

- cliquer sur l'hyperlien suivant : [Envoyer une demande – Hub Québec \(hubsupportqc.com\)](#);
- indiquer son adresse de courriel officielle de type [prenom.nom.med@ssss.gouv.qc.ca];
- sous *Support*, choisir *Demande pour l'obtention des rapports de rémunération*;
- sous *Type de rapport*, choisir *Rapport de disponibilité GAP pour inscrits de groupe*;
- remplir les champs, notamment :
  - son prénom et son nom,
  - son adresse de courriel,
  - son numéro de licence, c'est-à-dire son numéro de permis,
  - le numéro d'identification RAMQ, c'est-à-dire le numéro du cabinet (54XXX, 55XXX ou 57XXX) ou de l'établissement (4XXX1, 8XXX5 ou 9XXX2),
  - le nom de la clinique ou du GMF;
- cliquer sur *Envoyer*.

Chaque fois qu'un rapport est nécessaire pour la facturation, le médecin responsable doit en faire la demande.

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

### 3 Rapport lié à la mesure en temps opportun

Pour que vous puissiez facturer vos services relatifs à la mesure en temps opportun, vous devez consulter le *Rapport d'accès en temps opportun (36-72 hrs)* et vous assurer que vous respectez les cibles. Chaque médecin doit remplir une demande. Le rapport vous sera envoyé à votre adresse de courriel officielle.

Pour faire une demande, vous devez :

- cliquer sur l'hyperlien suivant : [Envoyer une demande – Hub Québec \(hubsupportqc.com\)](https://hubsupportqc.com);
- indiquer votre adresse de courriel officielle de type [prenom.nom.med@ssss.gouv.qc.ca];
- sous *Support*, choisir *Demande pour l'obtention des rapports de rémunération*;
- sous *Type de rapport*, choisir *Rapport d'accès en temps opportun (36-72 hrs)*;
- remplir les champs, notamment :
  - votre prénom et votre nom,
  - votre adresse de courriel,
  - votre numéro de licence, c'est-à-dire votre numéro de permis,
- cliquer sur *Envoyer*.

Chaque fois qu'un rapport est nécessaire pour votre facturation, vous devez en faire la demande.